

© www.Marches-Publics.info

[Imprimer](#)

PUBLICATION LE 13 décembre 2019

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
Marchés Online

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUEM. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
service de la commande publique
rue Carnot
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 79 72[W](#) [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet **Assurances construction (dommage ouvrage) pour la reconstruction de la tour d'argent à Isle sur la Sorgue (Vaucluse - 84)****Référence** MP19-31**Type de marché** Services**Mode** Procédure adaptée**DESCRIPTION**
Marché public à procédure adaptée passé en application de l'article L 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique résultant du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme Prestation divisée en lots : Non
Les variantes sont refusées**Quantité ou étendue**
Les cotisations sont déterminées à l'article 6.2 du CCP.
DURÉE D'EXÉCUTION : Le marché prend effet à compter de la notification d'attribution.
Pour la garantie dommage ouvrage : la période de garantie débute à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement définie par l'article 1792-6 du Code civil. Elle prend fin à compter d'une période de 10 ans à compter de la réception.
Pour la garantie de bon fonctionnement : La garantie débute le jour de la réception pour une période de deux ans à compter de cette date.
Pour la garantie des dommages immatériels : La garantie suit la période de la garantie principale (dommages à l'ouvrage ou bon fonctionnement).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement Budget principal**Financement** Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Le projet sera financé sur les fonds propres du pouvoir adjudicateur.**Forme juridique** Tous les assureurs doivent être membres du groupement et figurer sur le DC1 (par exemple coassurance ou groupement d'assureur pour répondre au marché).
Un intermédiaire ne peut pas se présenter seul.
Cas de la coassurance : Le pouvoir adjudicateur exige que l'ensemble des co-assureurs soient identifiés au stade de la candidature, lesquels doivent être membre du groupement.**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).**Renseignements** [Correspondre avec l'Acheteur](#)**Documents**

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

Offres Remise des offres le **13/01/20 à 12h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **120 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt	<ul style="list-style-type: none">• Déposer un Pli dématérialisé
Renseignements complémentaires	<p>Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.</p> <p>RETRAIT DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION : uniquement sur le site http://www.marches-publics.info.</p> <p>Le candidat doit accepter les demandes formulées par les documents de la consultation et proposer l'ensemble des garanties, sous peine d'irrégularité de l'offre. Le rejet total du cahier des clauses particulières (ou sa substitution par les Conditions Générales de l'assureur), ou l'inversion de la hiérarchie des textes entraînera le rejet de l'offre pour irrégularité. A titre dérogatoire, et compte tenu de la spécificité des marchés d'assurances, il est admis que le candidat formule des réserves à ces demandes.</p> <p>MODIFICATIONS DU DCE : L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.</p> <p>PIÈCES DE CANDIDATURE (DC1, DC2 et DUME disponibles gratuitement sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics):</p> <p>DC1 + mandat délivré par l'organisme porteur du risque, DC2 pour chaque organisme porteur du risque et tout intermédiaire d'assurance ou gestionnaire membre ou non du groupement, avec notamment les informations suivantes: déclaration du chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible + déclaration indiquant les effectifs du candidat à la date de la candidature + présentation de 3 références similaires récentes + la justification de l'agrément (organisme porteur du risque et joindre le document ou indiquer le lien de téléchargement (rubrique E.3 du DC2) et l'enregistrement ORIAS.</p> <p>DUME Les candidats qui opteront pour le DUME ne sont pas autorisés à se limiter à indiquer dans ce document qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celle-ci. Ils devront également fournir à l'appui du DUME, les certificats mentionnés précédemment.</p> <p>PRÉSENTATION DES OFFRES :</p> <p>L'acte d'engagement et ses annexes complétés : fiches de tarification + note de réserves (voir article 2.2 ci-avant)+ annexe engagement de gestion.</p> <p>Les conditions générales de l'assureur / mutuelle (sauf acceptation du CCP)</p> <p>Un document de présentation des modalités de gestion et des services associés à l'offre (qui viendra compléter le document « annexe fiche de gestion »). Ce document sera pris en compte pour le jugement de l'offre.</p> <p>NEGOCIATION:</p> <p>Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité de négocier avec les candidats en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.</p> <p>CRITÈRES D'ATTRIBUTION</p> <p>Prix des prestations sur 70 Valeur technique sur 20 Gestion/Services sur 10</p> <p>OBLIGATION AVANT NOTIFICATION (Article 6 du RC)</p> <p>Le soumissionnaire (ou tous les membres du groupement) auquel il est envisagé d'attribuer le marché public devra justifier ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner dans les conditions décrites à l'article R 2143-3 du Code de la commande publique.</p> <p>CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES</p> <p>L'envoi des candidatures et des offres liées à la présente consultation sont effectués uniquement par voie électronique, sur le site https://www.marches-public.info</p> <p>L'acheteur autorise les copie de sauvegarde uniquement sous forme de support physique électronique ou support papier.</p> <p>SIGNATURE DU MARCHÉ: Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.</p> <p>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES: les échanges avec les candidats sont opérés par voie électronique au moyen du profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info.</p> <p>Les demandes de renseignement complémentaires doivent intervenir au plus tard 9 jours ouvrés avant la DLRO.</p>
Recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010

30941 Nîmes Cedex 09

Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86

greffe.ta-nîmes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31^{ème} jour suivant la date de

publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tam et Garonne) : à introduire 2 mois à

compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis

d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de

notification de la décision ou de l'acte attaqué

Envoi le 13/12/19 à la publication